

La mobilité des allocataires franciliens

Éléments d'analyse sur l'année 2002

Michel Castellan

Stéphanie Callet
Danie Chemineau
et Armelle Quiroga

Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France.

Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision – Service commun d'action sociale des caisses d'Allocations familiales d'Île-de-France.

Motivée par de nombreux facteurs tels que les événements liés au cycle de vie, le changement de statut d'occupation résidentiel, le rapprochement du lieu de travail... et entravée par d'autres éléments – souvent financiers ou liés à l'offre de logements –, la mobilité résidentielle de la population participe à la différenciation sociale des territoires. En Île-de-France, la mobilité est plus forte que dans le reste de la France, sans doute en raison du poids important de cette région capitale dans les échanges migratoires français, du nombre élevé de jeunes adultes qualifiés, qui sont parmi les plus mobiles, mais également par le poids important du parc locatif, des petits logements et des immeubles collectifs (1). Depuis trente ans, ces mouvements résidentiels ont contribué à accentuer les contrastes sociaux dans l'espace francilien. Les caisses d'Allocations familiales (CAF) d'Île-de-France, représentées par la Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (CTRAD) en lien avec la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France (MIPES), ont souhaité apporter des éléments d'éclairage sur cette question.

La mobilité résidentielle des ménages franciliens est abordée à travers celle des foyers allocataires des CAF, où réside près de la moitié de la population de la région. Les revenus déclarés par les allocataires permettent d'axer l'analyse sur la mobilité des allocataires selon leurs ressources. Conduite ponctuellement sur les déménagements effectués au cours de

l'année 2002, cette étude met l'accent sur la diversité des phénomènes migratoires d'un département à l'autre, et en particulier sur celle des allocataires à bas revenus.

La mobilité résidentielle des allocataires franciliens

De janvier à décembre 2002, en Île-de-France, on dénombre environ 150 500 déménagements d'allocataires, soit 8,7 % de la population allocataire des CAF au 31 décembre 2001. Selon les départements, la mobilité résidentielle varie significativement (tableau 1). Ainsi, dans les Yvelines et l'Essonne, le taux de mobilité des allocataires atteint près de 10 %. À l'inverse, le taux de mobilité résidentielle est plus faible (8 %) à Paris et dans les Hauts-de-Seine.

Des allocataires mobiles, plus souvent jeunes, monoparents ou chômeurs

La mobilité résidentielle est liée au cycle de vie : l'âge, la situation familiale et professionnelle sont déterminants. En effet, poursuivre des études, quitter le domicile parental, entrer dans la vie professionnelle, commencer à construire sa vie familiale sont des facteurs de mobilité. L'âge est le premier déterminant dans le comportement des allocataires face à la mobilité résidentielle. Celle-ci décroît avec l'âge (graphique 1, p. 18). Le taux de mobilité des allocataires âgés de moins de 30 ans est le plus

Tableau 1 – Taux de mobilité des allocataires selon le département

	Départements Île-de-France								Total
	75	92	93	94	77	78	91	95	
Nombre d'allocataires au 31-12-2001	358 317	217 809	258 846	192 433	174 969	182 575	166 175	171 373	1 722 497
Nombre de déménagements en 2002	29 616	17 706	23 687	16 199	15 671	17 912	15 873	13 870	150 534
Taux de mobilité sur l'année 2002	8,3 %	8,1 %	9,2 %	8,4 %	9,0 %	9,8 %	9,6 %	8,1 %	8,7 %

Source : CAF Île-de-France, base communale des allocataires au 31 décembre 2001 et fichiers mensuels 2002. Traitements : Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision et Centre d'études d'applications et de traitements informatiques de la famille.
IDF : Île-de-France.

(1) Voir IAURIF – INSEE Île-de-France, 2002, *Atlas des Franciliens*, Tome 2 et 3.

La population allocataire

La branche Famille de la Sécurité sociale est le principal vecteur de la politique familiale et sociale. À travers les prestations versées, les caisses d'Allocations familiales (CAF) ont la pleine responsabilité de l'application de cette politique qui, depuis 1945, a vu son champ s'élargir puisque aux prestations liées aux événements familiaux au sens strict se sont adjointes d'autres prestations touchant le domaine du logement, des revenus, de l'emploi, de l'aide aux handicapés, de la lutte contre la pauvreté.

Trois grands types de prestations sont versés par les CAF :

- les prestations liées à l'accueil du jeune enfant, et à l'amélioration de la vie quotidienne des familles avec enfants ;
- les aides au logement pour les personnes aux revenus modestes, qui concernent un Francilien sur cinq ;
- les minima sociaux destinés aux familles monoparentales, aux personnes handicapées, et aux personnes démunies, qui couvrent près de 5 % de la population francilienne ;

La population des allocataires est une population aux caractéristiques particulières qu'il faut prendre en considération pour aborder sa mobilité et ses trajectoires résidentielles. Près de la moitié de la population francilienne est concernée par une prestation versée par la CAF.

élevé : 12,9 % contre 8,7 % pour l'ensemble des allocataires. En revanche, à partir de 60 ans, le taux de mobilité atteint à peine 3 %. Du point de vue de la structure familiale, les couples allocataires sans enfant ont un taux de mobilité de 10,4 %, reflet sans doute de la mobilité observée chez les allocataires plus jeunes. Les allocataires mobiles sont ainsi plus souvent « en vie maritale », mariés sans enfant, célibataires ou séparés, que divorcés ou veufs.

La situation matrimoniale influe également sur la mobilité, celle-ci étant plus importante parmi les familles monoparentales : quel que soit le nombre d'enfants, elle est toujours supérieure à celle des couples avec enfants (10,9 % contre 8,5 %). La rupture de la vie conjugale est une source de mobilité ; le coût du logement pouvant alors devenir trop onéreux, il peut aussi y avoir une volonté de se rapprocher de sa famille.

Toutefois, il faut nuancer ce constat en fonction de la composition familiale : la taille de la famille tient une large place dans la sédentarité familiale. Les couples avec un seul enfant déménagent plus que les couples avec trois enfants ou plus (12,1 % contre 7,3 %). La jeune famille en voie de constitution joue certainement dans cet état de fait. En revanche, chez les familles monoparentales où la même tendance est constatée, les causes sont vraisemblablement plus diverses.

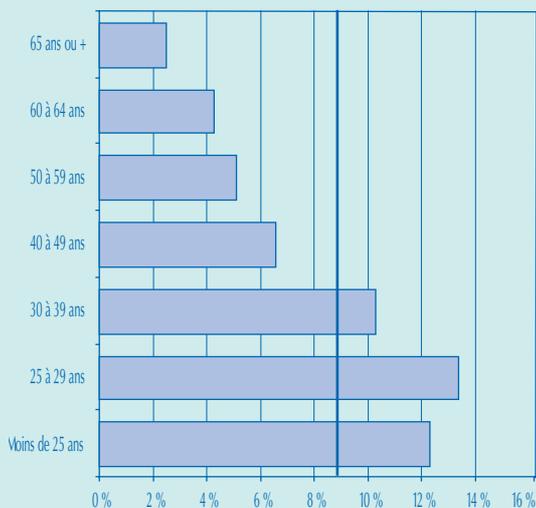
Au regard de l'emploi, si les allocataires occupés professionnellement ont un taux de mobilité égal à la moyenne régionale, les allocataires chômeurs déménagent davantage, leur taux de mobilité s'élevant à 10,5 %. Les étudiants sont également plus mobiles, avec un taux de 10,7 %, alors que celui des retraités allocataires n'atteint pas 3 %. Un âge avancé combiné avec des ressources modestes est en effet un frein à la mobilité.

Le taux de mobilité dans les communes qui comportent une zone urbaine sensible (ZUS) atteint 9,2 %. Cette mobilité légèrement accentuée peut être le fait de populations plus fragiles au regard de l'emploi ou de la structure familiale, et être liée à des phénomènes de restructuration immobilière. Dans 59 % de ces communes, ce taux est supérieur à la moyenne régionale, notamment en grande couronne telles les villes d'Évry ou Étampes dans l'Essonne, Provins et Melun en Seine-et-Marne, Cergy dans le Val-d'Oise, Mantes-la-Jolie dans les Yvelines (carte 1, p. 20).

Une mobilité accrue des allocataires à bas revenus et des allocataires aux revenus les plus élevés

Les allocataires situés dans les tranches de revenus extrêmes déménagent davantage. Début 2002, l'Île-de-France compte 448 000 allocataires « à bas revenus », soit plus d'un allocataire sur quatre. Quant aux plus aisés (définis dans l'étude comme disposant d'un revenu par unité de consommation supérieur à 2 310 euros), leur effectif est plus restreint puisqu'ils représentent moins de 5 % des allocataires. Le taux de mobilité des allocataires à bas revenus dépasse 10 % (contre 8,7 % pour l'ensemble des allocataires), celui des allocataires les plus aisés financièrement 14 %. Compte tenu

Graphique 1 – Taux de mobilité des allocataires selon l'âge



Source : CAF Île-de-France, 2002.

Lecture du graphique : parmi les allocataires âgés de 25 à 29 ans, 13,4 % ont changé de résidence en 2002 contre 8,7 % pour l'ensemble des allocataires.

Tableau 2 – Indice de mobilité (1) des allocataires à bas revenus

	Départements Île-de-France								Total
	75	92	93	94	77	78	91	95	
Nombre d'allocataires à bas revenus	108 628	1 881	93 706	50 957	34 865	31 538	34 990	41 123	447 688
en % des allocataires	30,3 %	23,8 %	36,2 %	26,5 %	19,9 %	17,3 %	21,1 %	24,0 %	26,0 %
Taux de mobilité des allocataires à bas revenus	10,3 %	9,6 %	10,0 %	9,4 %	11,4 %	12,6 %	11,8 %	9,0 %	10,3 %
Indice de mobilité des allocataires à bas revenus	1,25	1,18	1,10	1,12	1,27	1,28	1,23	1,11	1,18

Source : CAF Île-de-France, base communale des allocataires au 31 décembre 2001 et fichiers mensuels 2002. Traitements : Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision et Centre d'études d'applications et de traitements informatiques de la famille.

IDF : Île-de-France.

(1) L'indice de mobilité des allocataires à bas revenus est obtenu en rapportant leur taux de mobilité à celui de l'ensemble des allocataires. Un indice supérieur à 1 traduit une mobilité plus importante.

du coût que représente un déménagement et de l'insuffisance de l'offre de logements bon marché, disposer de moyens financiers plus importants facilite naturellement les migrations résidentielles. Dans la situation opposée, la faiblesse des revenus constitue plutôt un frein. D'après une étude de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF), « la probabilité de déménager pour un ménage "pauvre" est de 40 % inférieure à celle d'un ménage aisé » (2).

Mais les allocataires à bas revenus apparaissent plus mobiles que l'ensemble, surtout dans les Yvelines, en Seine-et-Marne et à Paris, où l'indice de mobilité approche 1,3 (tableau 2). Cette mobilité accrue des allocataires à bas revenus s'explique par des effets structurels, la pauvreté touchant plus fortement les jeunes, les familles monoparentales et les chômeurs qui sont, comme on l'a vu précédemment, des populations plus mobiles.

Calculé au niveau communal, l'indice de mobilité des allocataires à bas revenus est supérieur à 1 dans 84 % des communes ayant connu au moins vingt déménagements au cours de l'année 2002 (carte 2, p. 20). Les communes comprenant des ZUS ont généralement un indice de mobilité élevé pour les allocataires à bas revenus, excepté Évry (dans l'Essonne) et quelques communes des Yvelines (La Verrière, Achères), du Val-d'Oise (Cergy, Saint-Ouen-l'Aumône, Franconville, Garges-lès-Gonesse) et de Seine-Saint-Denis (Dugny).

Le phénomène de « sur-mobilité » est accentué concernant les 274 000 bénéficiaires franciliens de minima sociaux CAF : revenu minimum d'insertion (RMI), allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation de parent isolé (API). Leur taux de mobilité atteint en moyenne 11,1 % mais diffère selon le minimum social perçu (tableau 3, p. 21).

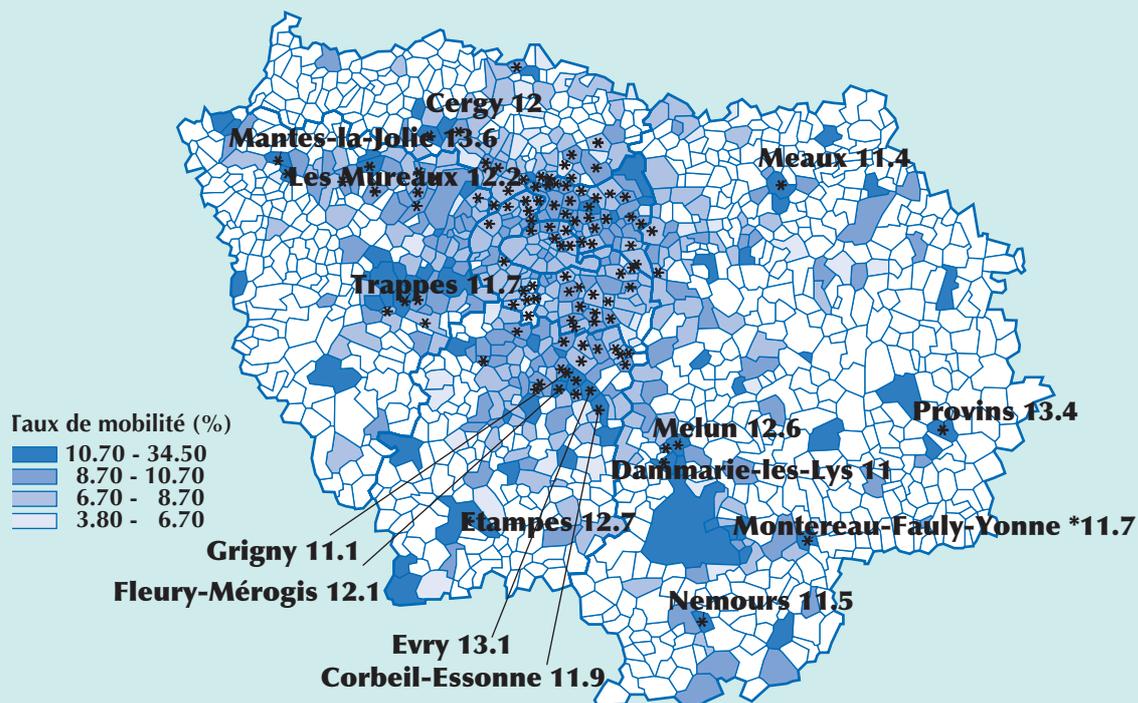
Pour les bénéficiaires du RMI, le taux est de 11,4 %. Cette « sur-mobilité » peut sans doute s'expliquer par rapport à la situation des « RMIstes » en ce qui concerne le logement. En 2001, 44 % des bénéficiaires du RMI avaient un logement autonome et, à ce titre, percevaient une aide au logement ; quatre sur dix étaient hébergés gratuitement ou propriétaires et 14 % étaient mal logés ou sans domicile fixe. Vraisemblablement, certains d'entre eux qui étaient hébergés ont pu accéder à un logement autonome ou ont été obligés de faire face à des hébergements successifs.

Les allocataires à bas revenus

Sont dénommés « à bas revenus » les allocataires dont le revenu par unité de consommation (RUC) est inférieur à la moitié du RUC médian de la population enquêtée par l'INSEE en 1994, parmi les moins de 65 ans. Le seuil des bas revenus est déterminé au plan national et actualisé chaque année ; au 31 décembre 2001, il s'élevait à 669,4 euros par unité de consommation. Pour des raisons méthodologiques, les allocataires âgés de 65 ans ou plus et les allocataires étudiants ne percevant qu'une aide au logement sont exclus du champ des « bas revenus ». Le revenu par unité de consommation est calculé à partir des revenus annuels déclarés à la caisse d'Allocations familiales (CAF) de l'ensemble des personnes du foyer allocataire. Ramené par mois et augmenté du montant des prestations perçues pour le mois de décembre, le RUC est divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) ou équivalent-adulte, afin de pouvoir comparer les revenus des foyers allocataires de taille et de composition démographique différente. Le nombre d'unités de consommation est déterminé en sommant les coefficients suivants : 1 pour l'allocataire ou 1,2 pour l'allocataire monoparental ; 0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus ; 0,3 par enfant de moins de 14 ans. Pour les allocataires aux revenus les plus élevés, un RUC égal à 2 310 euros a été fixé arbitrairement dans cette analyse comme seuil des plus hauts revenus.

(2) IAURIF, 2001 « Géographie sociale et pauvreté, La mobilité résidentielle des Franciliens au regard du revenu, de l'espace et du logement ».

Carte 1 – Taux de mobilité des allocataires en 2002

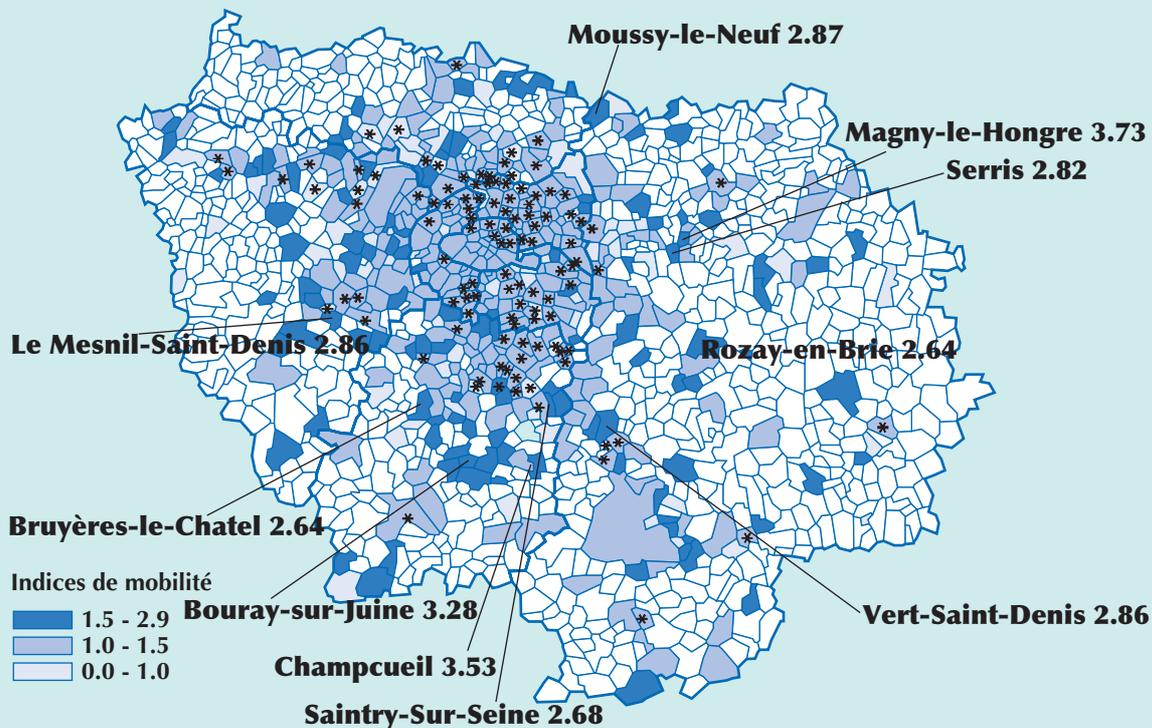


Source : CAF Île-de-France.

En blanc : moins de 20 allocataires mobiles en 2002.

* Communes avec ZUS.

Carte 2 – Indice de mobilité des allocataires à bas revenus en 2002



Source : CAF Île-de-France, 2002.

En blanc : Moins de 20 allocataires mobiles en 2002.

* Communes avec ZUS.

Tableau 3 – Indice de mobilité (1) des allocataires de minima sociaux CAF

	Départements Île-de-France								Total
	75	92	93	94	77	78	91	95	
Nombre de bénéficiaires de minima sociaux	69 431	31 487	57 599	32 986	20 483	17 749	20 818	23 708	274 261
en % des allocataires	19,4 %	14,5 %	22,3 %	17,1 %	11,7 %	9,7 %	12,5 %	13,8 %	15,9 %
Taux de mobilité des bénéficiaires de minima sociaux	11,4 %	10,0 %	11,6 %	10,4 %	11,4 %	12,9 %	11,7 %	9,6 %	11,1 %
Indice de mobilité des bénéficiaires de minima sociaux	1,38	1,23	1,27	1,23	1,27	1,31	1,23	1,18	1,27

dont
RMI :
11,4 %
API : 19,4 %
AAH : 8,4 %

Source : CAF Île-de-France, base communale des allocataires au 31 décembre 2001 et fichiers mensuels 2002. Traitements : Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision et Centre d'études d'applications et de traitements informatiques de la famille.

RMI : revenu minimum d'insertion ; API : allocation de parent isolé ; AAH : allocation aux adultes handicapés.

(1) L'indice de mobilité des allocataires à bas revenus est obtenu en rapportant leur taux de mobilité à celui de l'ensemble des allocataires. Un indice supérieur à 1 traduit une mobilité plus importante.

Pour les bénéficiaires de l'API, une forte « sur-mobilité » est observée, le taux atteignant 19,4 %. Les deux tiers des bénéficiaires sont âgés de moins de 30 ans et la moitié n'avaient aucune dépense de logement avant son déménagement, car propriétaires ou plus

vraisemblablement hébergés gratuitement. Cette sur-mobilité peut ainsi provenir de plusieurs phénomènes : la décohabitation de chez les parents, l'accès à un logement autonome ou à une structure d'hébergement de type hôtel maternel, ou encore le changement de statut conjugal (commencement ou fin d'une vie de couple). Pour les bénéficiaires de l'AAH dont le taux de mobilité atteint 8,4 %, la situation est différente. Ils sont soit en institution (mais rarement), soit dans leur famille, ou bien le logement occupé est adapté à leur handicap, et dans ce cas, facteur de sédentarité.

Les bénéficiaires d'une aide au logement sont moins mobiles

Les bénéficiaires d'une aide au logement déménagent moins que les autres allocataires : leur taux de mobilité régional est de 6,3 % contre 11,4 % pour les allocataires non bénéficiaires d'une aide au logement. Les indices de mobilité sont par ailleurs plus faibles en petite couronne qu'en grande couronne (tableau 4, p. 22), l'offre locative étant sans doute plus limitée. Lorsque les allocataires aidés résident dans le parc public, la mobilité est encore plus réduite (indice de mobilité 0,59 contre 0,82 dans le parc privé), spécialement à Paris et dans les Hauts-de-Seine. Compte tenu des difficultés d'accès au logement social dans la région, ce comportement peut aisément se comprendre, mais cette faible mobilité, induisant une faible vacance, accentue les difficultés de premier accès au logement social ; elle peut aussi être davantage subie que choisie selon les circonstances.

Moins d'un allocataire francilien sur quatre a quitté son département, et la moitié reste dans sa région.

Plus des trois quarts des emménagements se font au sein du même département : 43 % dans la même commune et 34 % dans une commune différente. Cette mobilité de proximité est sans doute due au fait de ne pas souhaiter s'éloigner du réseau environnemental, familial ou amical existant ou de prendre en compte ses contraintes professionnelles. Mais les allocataires de la petite couronne semblent aller moins loin que les autres migrants. En effet, près de 50 % des allocataires mobiles de cette zone emménagent dans la même commune, contre un peu plus de 40 % en grande couronne (graphique 2, p. 22).

La Méthodologie

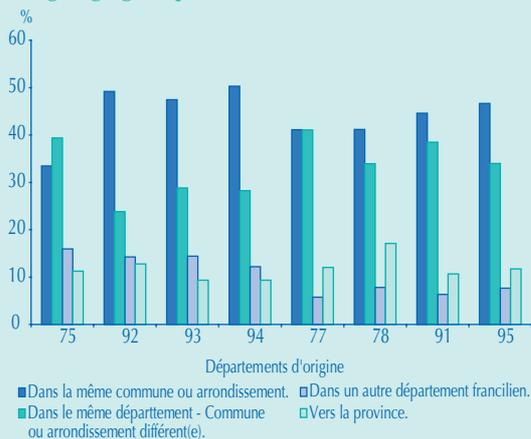
Les sources d'information mobilisées

- le fichier annuel des allocataires au 31 décembre 2001 ;
 - les fichiers mensuels des allocataires au cours de l'année 2002 à partir desquels ont été repérés les changements d'adresses, permettant de reconstituer les « trajectoires résidentielles ».
- Grâce aux fichiers mensuels, les allocataires mobiles ont été caractérisés en termes de profil, de prestations versées au mois de leur déménagement et comparés à la population allocataire au 31 décembre 2001. N'ont pas été retenus les allocataires mobiles dont la commune d'origine n'était pas renseignée ou se situait hors Ile-de-France.

Définitions

- *Le taux de mobilité* : théoriquement, un taux de mobilité sur un territoire donné, entre deux dates, est le rapport entre la population y ayant déménagé et la population moyenne résidant sur ce territoire entre ces deux dates, afin de rendre compte de la variation d'effectifs durant cette période, due à d'autres événements. Par simplification, les taux de mobilité sont ici calculés en ne rapportant les allocataires mobiles qu'à la population allocataire au 31 décembre 2001. Les écarts obtenus entre ces deux méthodes sont négligeables.
- *L'indice de mobilité* : il exprime le rapport entre le taux de mobilité d'une sous-population d'allocataires et celui de l'ensemble des allocataires et permet ainsi d'annuler les effets de structures entre territoires. Un indice supérieur à 1 traduit une mobilité plus importante de cette sous-population et inversement pour un indice inférieur à 1.

Graphique 2 – Destination des allocataires franciliens selon l'origine géographique



Source : CAF Île-de-France, 2002.

À l'inverse, près de 35 000 allocataires (moins d'un quart des migrants) quittent leur département, la moitié pour un autre département de la région, l'autre moitié pour la province. Ces déplacements vers la province concernent davantage les allocataires des Yvelines (17 % des départs) et nettement moins ceux de la Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne (9 % des départs). Ces émigrants sont plus souvent en couple avec au moins deux enfants et sont davantage représentés dans les tranches de revenus les plus élevées. Les migrations interdépartementales franciliennes sont moins fréquentes en grande couronne, plus fréquentes en petite couronne et plus encore à Paris. Cela peut être en partie lié à l'étendue territoriale des départements, d'autant plus réduite au pourtour et au sein de la capitale, « ville-département » à elle seule. En outre, il existe des échanges migratoires privilégiés entre certains départements liés à la proximité géographique (tableau 5 et graphique 3).

Des mouvements importants de population à bas revenus entre Paris et la Seine-Saint-Denis

Parmi les allocataires mobiles à bas revenus, la proportion des déplacements de proximité, au sein

de la même commune ou du même département, est similaire à celle de l'ensemble des allocataires mobiles (78 %). Cependant, les allocataires à bas revenus partent un peu moins pour la province : en effet, 10 % des migrants à bas revenus quittent la région, contre 12 % pour l'ensemble des migrants. La Seine-Saint-Denis arrive en tête des départements franciliens d'accueil avec plus de 2 600 allocataires emménagés en 2002, venus du reste de l'Île-de-France, soit 1,7 % des migrants. Les arrivées dans les Yvelines et l'Essonne sont les moins nombreuses (tableau 6, p. 24). Les migrants allocataires à bas revenus ayant quitté leur département sont plus nombreux à aller en Seine-Saint-Denis (2,8 %) ou à Paris (2,1 %).

Par ailleurs, un brassage de population allocataire pauvre a lieu entre ces deux départements. La moitié des 1 300 allocataires qui partent de Paris pour la Seine-Saint-Denis sont situés sous le seuil des bas revenus, de même parmi les 630 allocataires qui effectuent la migration inverse (tableau 7, p. 24). Ce brassage s'exprime également à travers d'autres trajectoires : parmi les 105 migrants des Yvelines et les 86 migrants de l'Essonne vers la Seine-Saint-Denis, respectivement 55 % et 63 % sont à bas revenus. De l'Essonne vers Paris, les allocataires pauvres sont aussi en forte proportion : 51 % (70 allocataires à bas revenus sur 137). En outre, on note un pourcentage élevé d'allocataires à bas revenus audépart de l'Essonne vers le Val-d'Oise, mais cela concerne des effectifs plus faibles. Les allocataires aux revenus les plus élevés, peu nombreux, qui changent de département partent davantage pour les Hauts-de-Seine (2,5 %) et les Yvelines (2,3 %). Cela va dans le sens d'un renforcement des caractéristiques sociales de ces deux départements.

Au terme d'une année, la situation résultant des mouvements résidentiels des allocataires au sein de la région (arrivées moins départs) est contrastée selon les départements (tableau 8, p. 26). Le solde

Tableau 4 – Indice de mobilité (1) des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement

	Départements Île-de-France								Total
	75	92	93	94	77	78	91	95	
Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement	221 449	108 708	154 541	99 235	79 291	74 054	73 981	83 629	894 888
en % des allocataires	61,8 %	49,9 %	59,7 %	51,6 %	45,3 %	40,6 %	44,5 %	48,8 %	52,0 %
Taux de mobilité des bénéficiaires d'aide au logement	6,4 %	5,5 %	6,0 %	5,7 %	6,6 %	7,3 %	8,0 %	5,9 %	6,3 %
Indice de mobilité des bénéficiaires d'aide au logement	0,78	0,68	0,66	0,68	0,73	0,74	0,84	0,73	0,72
Résidents parc public	0,47	0,52	0,54	0,61	0,68	0,63	0,67	0,64	0,59
Résidents parc privé	0,86	0,80	0,79	0,74	0,77	0,85	0,99	0,80	0,82

Source : CAF Île-de-France, base communale des allocataires au 31 décembre 2001 et fichiers mensuels 2002. Traitements : Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision et Centre d'études d'applications et de traitements informatiques de la famille.

(1) L'indice de mobilité des allocataires à bas revenus est obtenu en rapportant leur taux de mobilité à celui de l'ensemble des allocataires. Un indice supérieur à 1 traduit une mobilité plus importante.

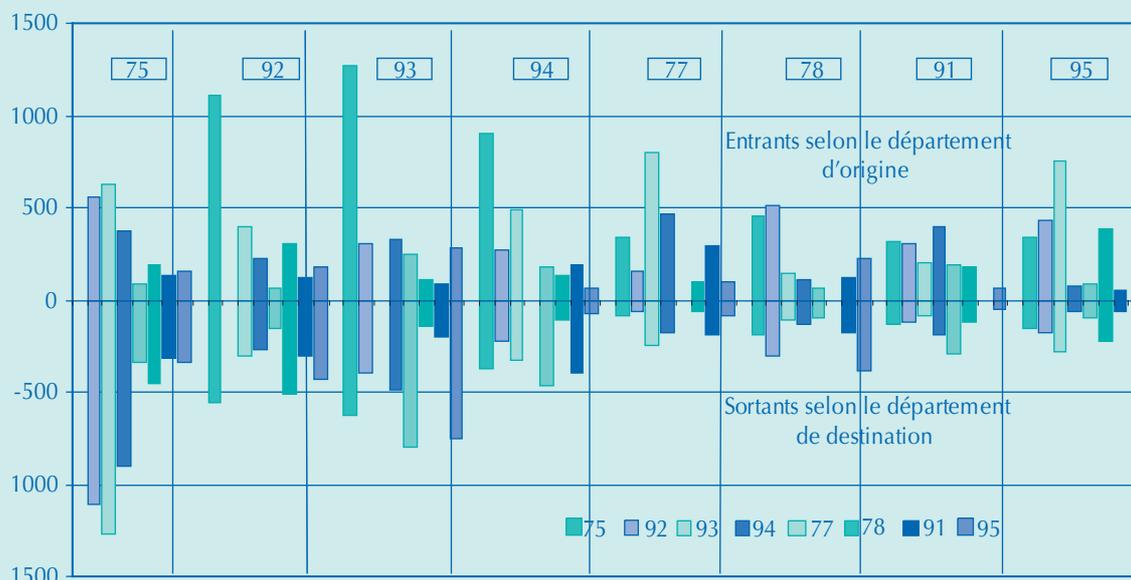
Tableau 5 – Trajectoires des allocataires mobiles (en %)

	Départements Île-de-France	DÉPARTS								Total
		Du 75	Du 92	Du 93	Du 94	Du 77	Du 78	Du 91	du 95	
ARRIVÉES	vers 75	72,8	3,1	2,7	2,3	0,6	1,0	0,9	1,1	15,7
	vers 92	3,7	73,0	1,7	1,4	0,4	1,7	0,8	1,3	10,2
	vers 93	4,3	1,7	76,3	2,0	1,6	0,6	0,5	2,1	13,7
	vers 94	3,1	1,5	2,1	78,5	1,1	0,8	1,2	0,5	9,9
	vers 77	1,1	0,9	3,4	2,8	82,2	0,6	1,9	0,7	10,0
	vers 78	1,5	2,9	0,6	0,7	0,4	75,1	0,7	1,6	10,0
	vers 91	1,1	1,7	0,8	2,4	1,2	1,0	83,0	0,5	9,9
	vers 95	1,2	2,4	3,2	0,5	0,6	2,2	0,3	80,6	8,8
	Hors Ile-de-France	11,2	12,8	9,3	9,3	12,0	17,1	10,6	11,7	11,7
	Total	100,0								

Source : CAF Île-de-France, fichiers mensuels 2002.

Lecture du tableau : 72,8 % des allocataires parisiens qui ont déménagé en 2002 sont restés à Paris, en changeant ou non d'arrondissement ; 4,3 % des allocataires qui ont quitté Paris pour aller dans un autre département sont allés en Seine-Saint-Denis ; 3,1 % de ceux qui ont quitté les Hauts-de-Seine sont allés à Paris.

Graphique 3 – Trajectoires franciliennes interdépartementales



Source Source : CAF Île-de-France, fichiers mensuels 2002.

Lecture du graphique : 550 allocataires originaires des Hauts-de-Seine se sont installés à Paris ; 1 106 Parisiens ont déménagé dans les Hauts-de-Seine.

migratoire est négatif dans deux départements : Paris et, dans une moindre mesure, la Seine-Saint-Denis. À Paris, tous les arrondissements enregistrent davantage de départs que d'arrivées (carte 3), et plus particulièrement ceux du Nord-Est où sont situées les ZUS parisiennes (12^e, 13^e, 14^e, 10^e et 11^e arrondissements). En Seine-Saint-Denis, les communes situées à l'ouest du département, au pourtour de la capitale, enregistrent le plus ces déficits migratoires. En revanche, le solde est positif en grande couronne, surtout en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise (3).

Les communes ayant un solde migratoire négatif sont souvent proches de la petite couronne parisienne, même si certaines, plus excentrées, connaissent également ce déficit migratoire d'allocataires comme Mantes-la-Jolie (Yvelines), Meaux et Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne). Il s'agit le plus souvent de communes avec ZUS ou de communes pour lesquelles ont été réalisées des opérations de restructuration urbaine.

S'agissant des allocataires à bas revenus, le solde migratoire est encore négatif à Paris. Celui des

(3) Seuls les 17 000 mouvements résidentiels d'allocataires au sein de l'Île-de-France (migrations dites « internes » à la région) ont été analysés. Les départs vers la province ont été laissés de côté en l'absence d'informations sur les migrations d'allocataires de province vers la région. Les échanges migratoires sur un territoire donné (entrées moins sorties) déterminent un solde soit positif soit négatif.

Tableau 6 – Ventilation des allocataires mobiles par type de migration

Type de migration	Ensemble des allocataires mobiles		Dont à bas revenus	
	Nombre	%	Nombre	%
Intracommunale	65 362	43,4	20 309	44,0
Intradépartementale (1)	50 593	33,6	15 586	33,8
Interdépartementale	34 579	23,0	10 226	22,2
dont vers le75	2 125	1,4	948	2,1
92	2 397	1,6	832	1,8
93	2 621	1,7	1 270	2,8
94	2 241	1,5	778	1,7
77	2 234	1,5	460	1,0
78	1 611	1,1	351	0,8
91	1 649	1,1	473	1,0
95	2 134	1,4	647	1,4
Hors IDF	17 567	11,7	4 467	9,7
Ensemble migrations	150 534	100,0	46 121	100,0

Source : CAF Île-de-France, fichiers mensuels 2002. Traitements : Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision et Centre d'études d'applications et de traitements informatiques de la famille.
(1) Avec changement de commune ou d'arrondissement.

départements de la petite couronne est positif, mais quasiment nul en Seine-Saint-Denis. En grande couronne, alors que les autres départements enregistrent un solde migratoire positif d'allocataires à bas revenus (entre + 143 et + 250 allocataires), les Yvelines connaissent un léger déficit migratoire de ces allocataires.

Cette analyse quantitative a permis de dégager des éléments d'observation de la mobilité des allocataires d'Île-de-France, fondés sur leurs caractéristiques sociodémographiques et leurs trajectoires résidentielles. Si le volume des déménagements d'allocataires

franciliens s'élève à environ 9 %, celui des allocataires à bas revenus est un peu plus important, notamment chez les bénéficiaires de minima sociaux versés par les CAF. Ce constat est moins le fait de la précarité monétaire elle-même, qui représente plus souvent un frein à la mobilité résidentielle, que des effets structurels de la population mobile : constituée plus souvent d'allocataires jeunes, de familles monoparentales, de chômeurs, cette population est également plus souvent à bas revenus que les autres allocataires.

Des contrastes sociaux très accentués

Les comportements migratoires diffèrent selon les caractéristiques des allocataires. Ainsi les bénéficiaires d'aide au logement sont moins mobiles, et ce d'autant moins s'ils résident dans le parc public. Par ailleurs, il s'agit avant tout d'une mobilité de relative proximité, puisque plus de trois allocataires sur quatre restent dans le même département, dont plus de la moitié dans la même commune. La Seine-Saint-Denis arrive en tête des départements franciliens d'accueil, notamment pour la population à bas revenus, devant Paris et les autres départements de petite couronne. Cependant, les départs de Paris étant encore plus importants, la capitale enregistre un déficit migratoire net d'allocataires (y compris à bas revenus) plus élevé qu'ailleurs alors que la grande couronne et le Val-de-Marne gagnent, au final, des allocataires. Mais le déficit d'allocataires à bas revenus, même léger, dans les Yvelines, atteste en partie l'accentuation des contrastes sociaux sur le territoire francilien.

Pour appréhender la mobilité dans ses multiples dimensions, ces résultats pourraient être croisés avec

Tableau 7 – Part des allocataires à bas revenus pour chaque trajectoire résidentielle (en %)

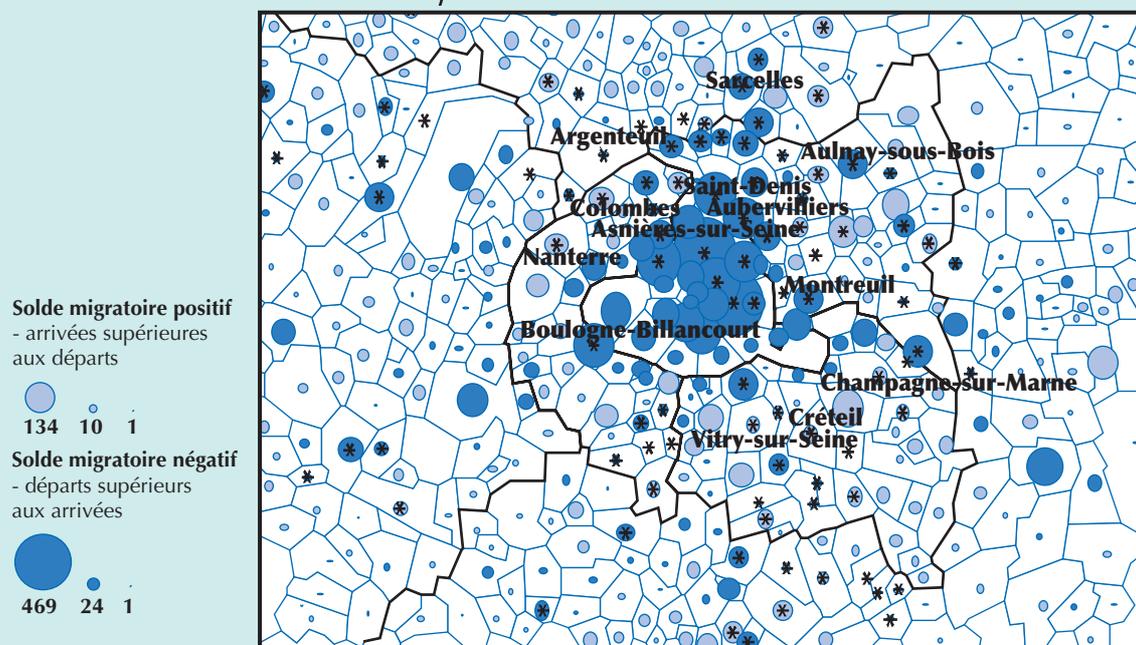
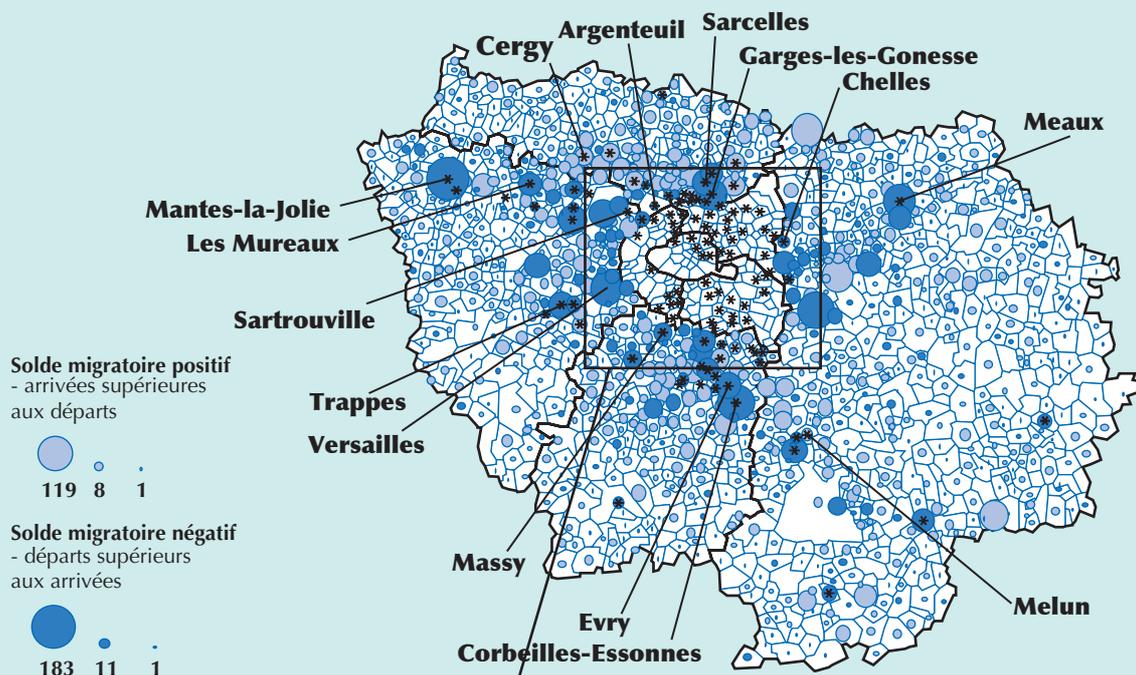
	Départements Île-de-France	DÉPARTS								Total	dont inter-départements
		75	92	93	94	77	78	91	95		
ARRIVÉES	vers 75	39,1	38,9	51,3	42,5	42,5	43,1	51,1	39,7	39,6	44,6
	vers 92	32,2	29,2	42,9	40,0	32,8	27,9	32,0	40,0	30,0	34,7
	vers 93	50,9	48,7	40,5	40,8	39,1	55,2	62,8	47,2	41,5	48,5
	vers 94	35,7	27,7	40,6	30,0	32,0	24,3	32,1	42,6	30,7	34,7
	vers 77	25,7	17,9	23,1	14,5	25,1	22,2	17,9	21,7	24,5	20,6
	vers 78	21,1	16,4	34,9	23,4	22,0	22,4	21,6	26,1	22,3	21,8
	vers 91	39,6	20,1	41,7	25,4	25,0	17,2	26,0	37,9	26,3	28,7
	vers 95	38,4	24,7	33,6	37,7	25,3	20,1	50,0	25,9	26,6	30,3
	Hors	30,2	21,7	36,9	25,6	23,8	18,5	21,6	24,2	25,4	25,4
	Ensemble (1)	37,8	28,1	39,7	29,6	25,4	22,1	26,0	26,5	30,6	29,6
Nombre d'allocataires à Bas revenus mobiles		11 199	4 974	9 397	4 802	3 977	3 966	4 124	3 682	46 121	10 226

Source : CAF Île-de-France, fichiers mensuels 2002. Traitements : Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision et Centre d'études d'applications et de traitements informatiques de la famille.

(1) Part des allocataires à bas revenus parmi les migrants.

Lecture du tableau : parmi les migrants qui sont restés dans les Hauts-de-Seine (en changeant ou non de commune), 29,2 % étaient des allocataires à bas revenus ; parmi ceux qui sont partis de Paris pour la Seine-Saint-Denis, 50,9 % étaient à bas revenus ; sur l'ensemble des allocataires mobiles parisiens, 37,8 % (11 199 allocataires) étaient à bas revenus ; au final, 39,6 % des allocataires franciliens qui ont emménagé à Paris ou changé d'arrondissement en 2002, étaient à bas revenus et 44,6 % des non parisiens y ayant emménagé.

Carte 3 – Soldes migratoires internes à la région Île-de-France



Source : CAF Île-de-France, 2002, 1999.

* Communes avec ZUS.

Tableau 8 – Solde des migrations franciliennes interdépartementales

	Départements Île-de-France							
	75	92	93	94	77	78	91	95
Ensemble des départs (1)	4 727	2 527	3 414	1 973	905	1 401	1 005	1 060
Ensemble des arrivées (2)	2 125	2 397	2 621	2 241	2 234	1 611	1 649	2 134
Solde migratoire (2) – (1)	- 2 602	- 130	- 793	268	1 329	210	644	1 074
Taux de migration nette * (pour 10 000 résidents allocataires)	- 72	- 6	- 31	14	76	11	39	63
Nombre de départs des allocataires à bas revenus (3)	1 764	717	1 264	607	292	388	330	397
Nombre d'arrivées des allocataires à bas revenus (4)	948	832	1 270	778	460	351	473	647
Solde migratoire – allocataires à bas revenus (4) – (3)	- 816	115	6	171	168	- 37	143	250
Taux de migration nette ** des allocataires à bas revenus (pour 10 000 résidents allocataires à bas revenus)	- 75	22	1	34	48	- 12	41	61

Source : Source : CAF Île-de-France, 2002.

* De la même manière que pour le calcul des taux de mobilité, un taux de migration nette sur une période et un territoire donnés est obtenu en rapportant le solde migratoire à l'effectif des résidents en début de période (ici au 31 décembre 2001).

Lecture du tableau : sur 10 000 allocataires résidents, Paris a perdu 72 allocataires en raison des échanges migratoires avec les autres départements franciliens.

d'autres analyses, axées notamment sur l'offre de logements et ses déterminants, à savoir les caractéristiques des logements, les prix des loyers, le statut d'occupation, la localisation, la vacance, les démolitions et les restructurations, ainsi que sur les choix politiques des collectivités territoriales. Sur la base de ce travail exploratoire réalisé à partir des changements d'adresses repérés dans les fichiers allocataires, une réflexion plus approfondie et pérenne pourrait s'engager si l'information nécessaire

pour conduire cette approche était plus directement intégrée dans le système d'information décisionnel des CAF. Un suivi annuel de la mobilité et des migrations résidentielles des allocataires pourrait s'engager. Il permettrait de poursuivre dans cette voie les explorations pouvant mettre en évidence les forces attractives et répulsives qui s'exercent sur un territoire donné et éclairer les processus de différenciation sociale liés à la mobilité.